

## RUBRIQUE 1: Identification

### Identificateur de produit:

**Désignation commerciale du produit:** Purox\* B Food/Pharma, ultra pure grade benzoic acid  
**Numéro de produit utilisés par les entreprises:** BZOHPURBFP  
**Autres moyens d'identification:** Acide benzèncarboxylique; Acide benzèneformique; Acide phénylcarboxylique; Acide phénylformique; Acide benzèneméthanoïque; Carboxybenzène

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

**Utilisations:** Industrial use. Professional use. Additive.  
**Restrictions d'utilisation:** Aucune identifiée

### Identificateur du fournisseur:

**Fabricant / Fournisseur:** Emerald Kalama Chemical B.V.  
Havennr. 4322 - Montrealweg 15  
3197 KH Rotterdam-Botlek - THE NETHERLANDS  
Téléphone : +31 88 888 0512/-0509  
purox.info@emeraldmaterials.com  
**États-Unis entreprise:** Emerald Performance Materials, LLC  
1499 SE Tech Center Place, Suite 300  
Vancouver, WA 98683  
États-Unis  
Téléphone : +1-360-954-7100  
**Pour plus de renseignements sur cette FDS:** e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

### Classification des produits chimiques:

Irritation cutanée, catégorie 2  
Lésions oculaires graves, catégorie 1  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1  
Combustible Dust

### Éléments d'étiquetage:

#### Pictogramme(s) de danger:



#### Mentions d'avertissement:

Danger

#### Mention(s) de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (des poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Nom du FDS: Purox\* B Food/Pharma, ultra pure grade benzoic acid

prolongée par inhalation.

USH001 Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air.

**Mention(s) de conseils de prudence:**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

**Informations supplémentaires:** Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

**Risques ne figurant dans aucune autre classification:**

**Dangers physiques non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

**Substance:**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
000065-85-0	Acide benzoïque	99-100

Acide benzoïque : >99%.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

### RUBRIQUE 4: Premiers soins

**Description des premiers soins:**

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:** Reddness d'oeil et douleur, Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:** Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

**Classe d'inflammabilité NFPA:** N/A (Combustibles solides)

### Agents extincteurs:

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser un jet diffusé, de la poudre extinctrice ou de la mousse. Le dioxyde de carbone peut ne pas être efficace sur les grands incendies en raison de sa capacité de refroidissement insuffisante, pouvant résulter en une ré-inflammation.

**Agents extincteurs inappropriés:** Éviter les jets extincteurs ou toute autre méthode qui pourrait créer des nuages de poussière.

### Dangers spécifiques du produit:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Les concentrations de mélange poussière / air peuvent produire des conditions explosives. Le produit peut former un mélange vapeur-air inflammable à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Au-dessus de 120°C, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Comme dans le cas de toutes poussières organiques, les fines particules en suspension dans l'air peuvent s'enflammer ou exploser si la proportion critique est dépassée en présence d'une source d'inflammation. Une décharge, un arc électrique, une étincelle, un chalumeau, une cigarette, une flamme nue ou toute autre source de chaleur significative peut allumer la poussière. À titre de précaution, mettre en oeuvre les mesures de sécurité standard pour les poudres organiques finement divisées. Voir les mesures suggérées en Section 7.

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:** On peut vaporiser de l'eau pour absorber la chaleur et pour refroidir et protéger les matériaux environnants exposés. Éviter les jets de lance ou toute autre méthode qui pourra créer des nuages de poussières. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Utiliser un équipement anti-étincelles et anti-explosion. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. En veillant à ne pas générer de poussière, aspirer ou balayer dans un contenant fermé en vue de sa réutilisation ou de son élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

## RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de

travail. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact de peau. Éviter d'inhalier l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Éviter l'inhalation systématique de poussière. Être prudent lors du vidage des contenants, du balayage, du mélange et de toute autre tâche susceptible de générer de la poussière. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Comme mesure de précaution pour contrôler les risques potentiels d'explosion des poussières, mettre en oeuvre les mesures de sécurité suivantes :Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou d'autres sources importantes de chaleur. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs; n'utiliser que des lignes de transfert conductrices et mises à la terre lors du convoyage pneumatique de produit. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Éviter l'accumulation de poussière. Un système de suppression d'explosion correctement usiné doit être envisagé. Se reporter aux normes telles que : National Fire Protection Association NFPA 654, "Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids" (Norme sur la Prévention des incendies et des explosions de poussières de la fabrication, la transformation, et la manipulation des particules solides combustibles) ; NFPA 69, "Standard on Explosion Prevention Systems" (Norme sur les systèmes de prévention des explosions) ; NFPA 68, "Standard on Explosion Protection by Deflagration Venting" Norme sur la protection d'explosion par ventilation déflagration) ; NFPA 77, "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée sur l'électricité statique) et toute autre norme, le cas échéant.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle:

#### Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond		ACGIH - STEL	
Acide benzoïque	N/E		N/E	
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Acide benzoïque	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

PNOS : L'ACGIH préconise les limites d'exposition suivantes pour les particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (PNSA) : 10 mg/m<sup>3</sup> TWA (particules inhalables), 3 mg/m<sup>3</sup> TWA (particules respirables). Les limites d'exposition de l'OSHA pour les particules non réglementées ailleurs sont 15 mg/m<sup>3</sup> TWA (poussière totale) et 5 mg/m<sup>3</sup> TWA (fraction respirable).

### Contrôles de l'exposition:

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.)Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

**Protection des yeux et du visage:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

**Protection de la peau et du corps:** Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables).

Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique:</b>	Solide	<b>pH:</b>	2.8 @ 25°C (solution saturée)
<b>Apparence:</b>	Blanc	<b>Densité relative:</b>	1.32 @ 20°C
<b>Odeur:</b>	Caractéristique	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	1.88
<b>Seuil olfactif:</b>	Non disponible	<b>Pourcentage volatile (poids):</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	3.5 g/L @ 25°C	<b>Composés organiques volatiles (VOC):</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition °C:</b>	249 °C @ 760 mm Hg
<b>Tension de vapeur:</b>	0.0011 hPa @ 20°C	<b>Point d'ébullition °F:</b>	480 °F @ 760 mm Hg
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair:</b>	Sans objet
<b>Viscosity:</b>	Non disponible	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Sans objet
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	122 °C (252 °F)	<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non inflammable (Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air).
<b>Propriétés comburantes:</b>	Pas d'oxydation	<b>Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:</b>	LFL/LEL: Non disponible
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif		UFL/UEL: Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible	<b>Tension de surface:</b>	67.5 mN/m @ 20°C (1 g/L)

**Autres informations:** Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

**Combustibilité de la poussière:** Données sur le produit (Purox® B Flakes) : Énergie minimale d'inflammation (paillettes) : > 10 000 mJ (extrapolé). Classe d'explosion de poussière : St1.

La variation de la dimension des particules est considérée comme un facteur critique pour le risque d'explosion de poussière. L'énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la dimension des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière. Plus la poussière est fine et sèche, plus la valeur EMI est basse. Les résultats suivants ne sont pas représentatifs du produit car les échantillons d'essai ont été traités par broyage et/ou tamisage avant l'essai. Sauf indication contraire ci-dessous, les échantillons d'essai ont été caractérisés par la dimension des particules : 16 um moyenne (distribution : 99 % <75 um, 100 % <500 um) et 0,2 % d'humidité.

- Énergie minimale d'inflammation : 1-<3 mJ avec inductance, 1-<3 mJ sans inductance.
- Concentration minimale d'explosion : 40-50 g/m<sup>3</sup>.
- Température minimale d'auto-inflammation (nuage de poussière MIT) : 570 °C.
- Vitesse maximale d'augmentation de la pression (moyenne dP/dT) : 1039 bars/s.
- Pression maximale d'explosion (Pmax moyenne) : 8,0 bars relatifs.
- Indice de déflagration, Kst : 282 bar-m/s.
- Classe d'explosion de poussière : St2.
- Résistivité volumique (humidité relative ambiante) : 7,4 x 10(9) ohm-m (paillettes, dimension des particules inconnue).
- Résistivité volumique (faible humidité relative) : 1,2 x 10(12) ohm-m (paillettes, dimension des particules inconnue).
- Décroissance de charge (humidité relative ambiante) : 37 secondes (paillettes, dimension des particules inconnue).
- Décroissance de charge (faible humidité relative) : 43 secondes (paillettes, dimension des particules inconnue).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Aucun connu.

Nom du FDS: Purox\* B Food/Pharma, ultra pure grade benzoic acid

**Stabilité chimique:** Ce produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses:** La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Les solutions d'eau du produit peuvent produire du gaz hydrogène en contact avec de l'aluminium ou d'autres métaux.

**Conditions à éviter:** Sources de chaleur et de combustion excessives. Éviter les décharges d'électricité statique. Éviter la formation de poussière.

**Matériaux incompatibles:** Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter le contact avec des réducteurs. Éviter se mettre en contact métallique.

**Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, benzène, phénol.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

### Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

**Yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.

**Peau:** Cause une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

**Inhalation:** L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

**Symptômes/effets, aigus ou retardés:** Reddness d'oeil et douleur, Irritation

**Renseignements sur la toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	> 12,2 mg / L (4 heures, aucune mortalité)	Rat / adulte	2250 mg/kg	Souris	>2000 mg/kg	Lapin / adulte

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : l'acide benzoïque et ses sels peuvent causer des réactions par contact non immunitaires immédiates (NIICR) et de l'urticaire par contact non immunogène (NICU), également connu sous le nom de "pseudoallergie". Par définition, les réactions par contact non immunologiques sont considérées comme des réactions irritantes.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	Irritant	Cobaye/Humain

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque des lésions oculaires graves (Catégorie 1).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	Fortement irritant	Lapin / adulte

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE : n'est pas un sensibilisant cutané dans le test du ganglion lymphatique local de la souris ou dans le test de Buehler sur le cobaye.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	Non sensibilisant	Cobaye et Souris l'essai local sur les ganglions lymphatiques

**Cancérogénicité:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

RÉFÉRENCES CROISÉES (BENZOATE DE SODIUM : lors d'une étude sur l'alimentation animale menée sur deux ans, le benzoate de sodium ne s'est pas révélé cancérogène (dose de 2 % dans la nourriture).

**Cancérogénicité:** Non listé en tant que cancérogène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Les études de l'acide benzoïque et du benzoate de sodium au moyen du test de mutation d'Ames ne présentent aucune indication de mutagénicité. Toutefois, certaines études ont publié des résultats positifs

Nom du FDS: Purox\* B Food/Pharma, ultra pure grade benzoic acid

pour le test de recombinaison du Bacillus subtilus, une méthode moins couramment utilisée. Dans un certain nombre de cas, des effets néfastes sur le chromosome ont pu être observés, mais des résultats négatifs et/ou équivoques ont également été publiés. Toutefois, de nombreux essais in vivo à dose élevée (incluant la clastogénicité) se sont avérés négatifs. Le benzoate de sodium n'ont pas présenté de caractère génotoxique dans plusieurs études in vivo.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Toxicité sur la reproduction (acide benzoïque), étude par voie orale sur 4 générations chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 500 mg/kg bw/jour. Toxicité sur le développement (benzoate de sodium), orale, rat et souris : Une NOAEL  $\geq$ 175 mg/kg bw/jour peut être établie pour les effets sur le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées:** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Catégorie 1). ACIDE BENZOÏQUE : étude de toxicité à doses répétées, inhalation : NOAEC (concentration sans effet nocif observé), inhalation, rat : 250 mg/m<sup>3</sup> (effets systémiques) ; 25 mg/m<sup>3</sup> (locaux). Des effets locaux tels que des rougeurs nasales, des fibroses pulmonaires et des infiltrats de cellules inflammatoires dans les poumons ont été observés pour la dose minimale de 25 mg/m<sup>3</sup>. NOAEL (dose sans effet nocif observé), cutanée, lapin - 2500 mg/kg/ bw/jour. RÉFÉRENCES CROISÉES (BENZOATE DE SODIUM) : Études de toxicité orale à doses répétées pour les sels d'acide benzoïque : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 1000 mg/kg bw/jour. ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Aux doses (orales) élevées, un accroissement de la mortalité, une baisse du gain de poids, convulsions (effets sur le système nerveux central), et des effets sur le foie et les reins ont été observés.

**Danger par aspiration:** Non classé (impossibilité technique d'obtenir les données).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12: Données écologiques

### Écotoxicité:

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Acide benzoïque	Poissons	LC50 44.6 mg/L (96 heures)	LC50 47.3 mg/L(96 heures)	NOEC >120 mg/L (28 jours)
Acide benzoïque	Invertébrés	EC50 >100 mg/L (48 heures)	EC50 102-500 mg/L(24 heures)	NOEC $\geq$ 25 mg/L (21 jours)
Acide benzoïque	Algues	EC50 >33.1 mg/L (72 heures)	EC50 168 mg/L(24 heures)	EC10 3.4 mg/L(72 heures)
Acide benzoïque	Micro-organismes	IC50 >1000 mg/L (3 heures)		

### Persistance et dégradation:

Dénomination chimique	Biodégradation
Acide benzoïque	Facilement biodégradable

### Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
Acide benzoïque	N/E	1.88

### Mobilité dans le sol:

Dénomination chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
Acide benzoïque	15.49 (calculé)

**Autres effets nocifs:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Bien que ce produit ne soit pas défini ni désigné comme étant dangereux par les clauses actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261), celles-ci reconnaissent que dans un rapport poussière/air approprié, un nuage de poussières dans l'air risque d'être potentiellement explosif. Incinérer les résidus ou les mettre en décharge dans une installation dûment autorisée (homologuée) conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles

Nom du FDS: Purox\* B Food/Pharma, ultra pure grade benzoic acid

portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: N/A

**Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

**Classe(s) de danger relative au transport:**

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: N/A

**Dangers environnementaux:**

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): ACIDE BENZOÏQUE : S'il est expédié dans un emballage unique de plus de 2 270 kg (5 000 lb) : UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, N.S.A. (acide benzoïque) 9. PG 111, Quantité à déclarer.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:**

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

Remarques: En paquets contenant moins de la quantité à déclarer, cette matière n'est pas réglementée.

## RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:**

**Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:**

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):

<u>Dénomination chimique</u>	<u>RQ (lbs)</u>	<u>RQ (kg)</u>
Acide benzoïque	5,000.00	2,272.73

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

**Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes soumises à la Section de TSCA 12 (b) la notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D):

Lead

**Proposition 65 de Californie:**

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor



Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Réglementations et législation du Canada:**

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Inventaires des produits chimiques:**

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**FDS Révision date:** 2020-10-12

**Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):**

**Santé:** 2\*      **Inflammabilité:** 1      **Danger physique:** 0      **Protection Personnelle :** X

**Classement NFPA (National Fire Protection Association):**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 1      **Instabilité:** 0      **Risque spécifique:**

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

**Légende:**

\*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

Nom du FDS: Purox\* B Food/Pharma, ultra pure grade benzoic acid

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques reliés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis